

PLAN LOCAL D'URBANISME



Annexes

Périmètre de voisinage des infrastructures de transports terrestre

Source : DDTM du Finistère - 2018

Arrêté le : 27/10/2016

Approuvé le : 26/02/2018

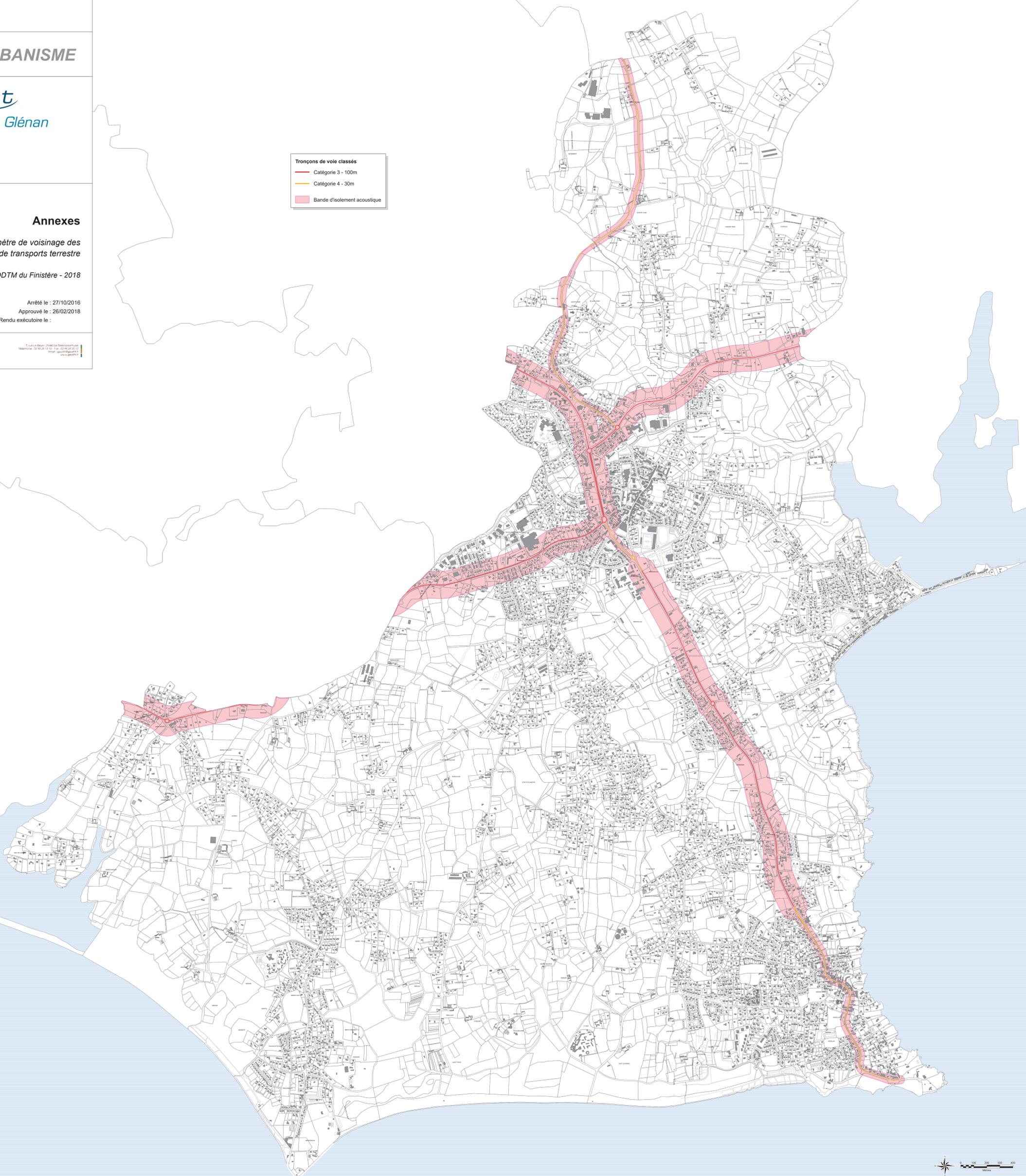
Rendu exécutoire le :

Echelle : 1/10 000ème



7, rue de Beau - 29480 La Roche-Maurice
Téléphone : 02 98 28 13 10 - Fax : 02 98 28 20 12
E-mail : geolitt@geolitt.fr
www.geolitt.fr

Tronçons de voie classés	
	Catégorie 3 - 100m
	Catégorie 4 - 30m
	Bande d'isolement acoustique



Les bâtiments récemment implantés ont été reportés sur le fond de plan de façon purement schématique (ils sont signalés par).